

DE LA LANGUE DE TRAVAIL DANS LES SOCIÉTÉS MINIÈRES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) À L'HEURE DE LA MONDIALISATION

Olga LAWELA EBINO

ollebino@gmail.com

Université de Lubumbashi, République Démocratique du Congo

Abstract: *This study presents the results of the survey carried out within mining companies of various origins (European, Asian, American) working in the city of Lubumbashi. It questions the language practices within these companies through triangulated survey techniques. (participant observation) questionnaires, semi-structured interviews and documentary techniques). The study aims to understand what is the working language or languages in use in these professional environments.*

In an interactionist type approach, the survey reveals that within the majority of mining companies surveyed, trilingualism is observed (French-Kiswahili-English). English enjoys a privileged status there even if French, the official language and vehicle of education, is often cited in several interactions. Because of the legal vacuum, English is considered de facto, even where it is not expected, such as in companies from French-speaking countries, as the working language, that is to say the language which has a legal status in supranational companies.

Keywords: *multilingualism, lingua franca, working language, mining companies, sociolinguistics.*

Introduction

La langue de travail, spécialement au sein des entreprises minières de la République Démocratique du Congo, fait l'objet de nouveaux enjeux aujourd'hui plus qu'hier. La notion de « pratiques langagières », apparue à la fin des années 1970, a été définie de plusieurs façons. Pour Boutet (2002 : 459),

« Parler de "pratique", c'est donc insister sur la dimension praxéologique de cette activité. Comme toute pratique sociale, les pratiques langagières sont déterminées et contraintes par le social, et en même temps, elles y produisent des effets, elles contribuent à le transformer. Dans cette perspective, le langage n'est pas seulement un reflet des structures sociales mais il en est un composant à part entière. [...] Parler n'est pas seulement une activité représentationnelle, c'est aussi un acte par lequel on modifie l'ordre des choses, on fait bouger les relations sociales ».

L'analyse des pratiques langagières peut porter soit sur les pratiques déclarées soit sur les pratiques réelles. Les premières sont issues d'une analyse des discours tenus par les informateurs et portant sur leur parcours linguistique personnel et professionnel et sur leur pratique des langues. Les secondes sont identifiées par l'étude des choix des langues et des alternances. Nous nous sommes, dans cette recherche intéressée aux pratiques langagières réelles relatives au parcours linguistique professionnel.

Cette étude a visé toutes les entreprises minières de la province. Cependant, quelques-unes d'entre-elles (moins de la moitié) ne nous ont pas ouvert la porte. Aussi, notre échantillon est-il constitué de six entreprises minières énumérées dans les pages qui suivent.

C'est avec l'entrée en vigueur de la loi 007/2002 du 16 octobre 2002 portant code minier en RDC, doublée, sur le plan politique, d'une transition qui conduit aux premières élections démocratiques, que les investisseurs étrangers ont commencé à s'installer dans la partie Sud-Est du pays. Ceux-ci apportent, non seulement leurs capitaux, mais aussi leurs langues et cultures. Concomitamment, certains termes d'origines étrangères seront introduits dans le secteur minier. « Mining », par exemple, qui était inconnu du vocabulaire congolais, fait désormais partie de son quotidien. Il est en même temps, accidentellement ou par nécessité, révélateur d'une inclination linguistique de certains Congolais. À ce sujet, Stéphane Mambo Kalume note:

« Interaction between these authorities and foreign investors have always been accrued out though the agency of interpreters on both sides, except for some authorities who are bilingual. » (Mambo Kalume, 2014: 8)¹.

On constate la présence du bilinguisme, c'est-à-dire des langues locales qui se parlent aux côtés des langues internationales (l'anglais et le mandarin, l'hindi, l'Africains...) qui fait des entreprises minière un lieu où se vit un multilinguisme incontesté. Ce travail veut comprendre les pratiques linguistiques de ces entreprises de la période allant de 2006 après les élections de Joseph Kabila jusqu'à nos jours. Les questions ci-après font l'objet de ce travail : Quelle est la situation sociolinguistique et le plurilinguisme des employés ? Quelles sont les pratiques langagières utilisées par ces entreprises pour gérer le multilinguisme ? Quelle est la langue qui jouit du statut de langue du travail dans chaque entreprise enquêtée ?

La méthodologie a consisté en une enquête de terrain basée à la fois sur un questionnaire, l'observation participante et des interviews semi-structurées ayant trait à la pratique des langues. Les informations récoltées à travers cette triangulation d'outils ont été aussi confrontées aux données documentaires disponibles.

Pour atteindre ces objectifs, l'usage d'un questionnaire centré sur les échanges avec les agents s'est avéré incontournable. À ce niveau, 6 entreprises avaient été sélectionnées en raison de deux entreprises par catégories linguistiques. Il s'agit de STL, Malta Forest, pour les entreprises francophones. Ruashi Mining et Chemaf pour le compte des entreprises asiatiques, MMG/Kinsever et Bell Equipement pour les entreprises anglophones. Pour chacune d'elles, cent (100) agents (nationaux et expatriés confondus) sont sélectionnés en raison de 30 cadres et 70 classifiés.

¹ Ceci est notre traduction : « les interactions entre ces autorités et les investisseurs étrangers ont toujours été menées par l'intermédiaire d'interprètes des deux côtés, à l'exception de certaines autorités bilingues. »

Il s'agit ici d'une enquête non probabiliste car les échantillons susmentionnés n'ont pas été déterminés dans le but d'être représentatifs de la population étudiée. Il était difficile de choisir un échantillon par quotas à cause de la disponibilité des sujets enquêtés. L'option a été faite pour un échantillon aléatoire non-raisonné en soumettant le questionnaire aux agents disponibles.

Cette enquête a permis premièrement l'identification des enquêtés et de la connaissance des pratiques linguistiques utilisées dans ces entreprises. Cette étude a pour finalité de fournir aux investisseurs des pistes de réflexions en vue d'une gestion des langues garantissant une communication satisfaisante au sein de leurs entreprises. Elle s'adresse, par ailleurs, au pouvoir public, appelé à prendre des mesures à la hauteur des enjeux liés à l'usage des langues dans un contexte de multilinguisme.

Trois points seront abordés dans cet article : la langue de travail en RDC et la situation sociolinguistique des entreprises minières enquêtées ; les pratiques langagières dans les sociétés minières enquêtées ; retombées du primat de l'anglais.

1. De la langue de travail en RDC

En RDC, la constitution du 18 février 2006, telle que révisée à ce jour, à son article premier, consacre le français comme langue officielle du pays. Le même article, in fine, dispose que les langues nationales de la RDC sont le Kikongo, le lingala, le kiswahili et Tshiluba dont l'État assure la promotion sans discrimination et d'autres langues du pays faisant partie du patrimoine culturel congolais et à l'égard desquelles l'État assure la protection.

La non-réglementation des langues dans le secteur susvisé peut être révélatrice de l'incapacité à concilier des enjeux, en apparence ou réellement contradictoires. Si, pour l'État, la priorité consiste à attirer le plus possible d'investisseurs, en assouplissant sa législation minière, comme c'est le cas notamment pour la RDC relativement à son code minier, il n'en va pas de même de l'investisseur. La préoccupation majeure de celui-ci est la maximisation de la production.

Comme on pourra s'en rendre compte, l'expression « langue de travail » reste muette dans la législation congolaise. Elle n'est pas réglementée comme telle. Pour ce faire, il serait permis de penser que la liberté l'emporte sur la légalité à cause du manque d'une loi spécifique (Kasombo, Tshibanda, 2014 : 17).

2. Des pratiques linguistiques dans les sociétés minières

Avant de présenter les résultats de notre enquête, nous estimons qu'il est important d'expliquer de manière succincte le contexte dans lequel nous avons récolté les données. Comme nous l'avons indiqué dans l'introduction de cette étude, notre enquête a couvert des investisseurs d'origines diverses : il y en a parmi eux qui sont anglophones (les Nord-Américains, les Australiens, les Britanniques et les Sud-Africains), d'autres sont d'origine asiatique (les Chinois, les Libanais et les Indiens), d'autres encore sont francophones (les Belges et les Canadiens)

2.1. Situation sociolinguistique

Il se dégage des questions posées ci-dessus qu'au sein de la majorité de ces entreprises, il s'observe un plurilinguisme prédominé par un trilinguisme : français, anglais et kiswahili (français-kiswahili-anglais ; anglais-français (40%) ; français-anglais-kiswahili (30%) ; français-kiswahili (15%) ; anglais-kiswahili (10%) et le quadrilingue français-anglais-

kiswahili-lingala (5%). Toutefois, parmi ces trois, quatre langues, c'est l'anglais qui prédomine. Les interviews nous ont permis de constater sa présence remarquable à plusieurs niveaux de communication au sein des entreprises, notamment dans la formation du personnel, dans les réunions stratégiques et au niveau de la direction. Les résultats obtenus auprès de trois catégories d'entreprises font ostensiblement état de cette situation.

En effet, sur un échantillon de cent personnes réparties entre agents cadres et manœuvres, les réponses varient. Elles sont fonction de l'origine de l'entreprise. Pour les entreprises francophones par exemple, le français s'affiche en première position. Ceci n'est dans les faits qu'une apparence qui tient d'abord au nombre d'employés locaux recrutés dans ces entreprises et dont le français est la langue d'instruction. En sus, l'apparence sus-évoquée tient également au fait que le français est la langue de l'administration.

Par ailleurs, ces interviews ont démontré une difficulté apparente dans la détermination de la position occupée par l'anglais et le français au sein de l'ensemble des entreprises minières. Cette difficulté est due au caractère multilingue des entités entrepreneuriales ainsi que de leur influence sur le personnel. Parmi les combinaisons les plus frappantes ressortent celles d'anglais-français (40%), français-anglais-kiswahili (30%), français-kiswahili (15%), anglais-kiswahili (10%) et le quadrilingue français-anglais-kiswahili-lingala (5%).

Dans tous les cas, même si le français est souvent cité dans les interactions à tous les niveaux, la langue anglaise demeure omniprésente et semble s'imposer comme première langue de communication entre les membres du personnel de l'entreprise.

S'agissant du personnel dont les échelons varient du président Délégué Général aux agents de manœuvre, en passant par les grands directeurs et agents de direction, la maîtrise et l'usage de l'anglais constituent un impératif (nous renseignent les Directeurs des Ressources Humaines de ces entreprises) dans la plupart des entreprises enquêtées. Parmi les agents de manœuvre, ceux qui maîtrisent l'anglais jouissent d'une position privilégiée et peuvent facilement devenir chefs d'équipes et ou adjoints des chefs d'équipes. (Interview accordé par le Directeur des Ressources Humaines des Ruashi Mining et STL le 23 mars 2022)

Les entreprises font aussi recours aux services d'interprétariat et de traduction pour permettre, tant soit peu, la communication entre des interlocuteurs n'ayant en commun aucune langue ou pour certaines catégories de travailleurs de l'entreprise ou des partenaires qui ne maîtrisent pas l'anglais, la langue de travail de fait.

3. Du primat de l'anglais sur les autres langues et de ses déterminants

3.1. Langue de la mondialisation

L'anglais se présente comme langue de la mondialisation entendue dans le sens que suggère Guénole (2007) comme « the increase in peoples interdependence on the surface of the planet »² (Kalume, Mambo 2014 : 33). Ce phénomène, dont les caractéristiques sont, entre autres l'interconnectivité et l'interdépendance est, semble-t-il, véhiculé par les multinationales et/ou des organisations internationales. Il va sans dire que nombre des entreprises minières susvisées sont filiales des grandes multinationales anglophones et asiatiques.

Mais, du côté des décideurs politiques de la RDC, le privilège dont jouit l'anglais trouverait également tolérance dans la volonté des autorités à s'ouvrir au marché mondial.

² C'est nous qui traduisons : « l'augmentation de l'interdépendance des peuples à la surface de la planète ».

Même si l'option pour l'anglais ne semble pas levée, « de jure », il n'en demeure pas moins vrai que d'autres textes y font explicitement référence, en l'occurrence, l'instruction académique N°013/ MINESU/ CABMIN/ MML/KOB/2011 du 26/08/2011 adressée aux chefs d'établissements publics et privés de l'enseignement supérieur et universitaire. Au point II de cette circulaire, le ministre de tutelle exprime la nécessité de procéder à une systématisation de l'anglais, en vue de faire face aux défis de la mondialisation. Ce qui signifie, aux termes de cette circulaire, que la maîtrise des langues étrangères, l'anglais en particulier, est un des objectifs à atteindre dans le cursus académique.

3.2. Le changement de régime politique

L'intérêt pour l'anglais en RDC se justifie par le changement de régime politique, lequel a amené sur la scène politique des leaders pratiquant couramment l'anglais (Lye, Yoka, 2012 : 9). Il a été observé une proximité accrue des autorités post-mobutiennes vis-à-vis des États anglophones de la région. C'est donc non sans raison qu'à la suite des accords de Lemera, le projet de la constitution de 1998 a prévu deux langues officielles, en l'occurrence, le français et l'anglais. À ce sujet Stéphane Mambo Kalume pense que : "This decision was taken certainly to please the allies who were mainly English-speaking countries."³ (2014:93) Le primat de l'anglais, d'après cette étude semble donc relever de la politique que de l'administration. Les autorités sont impuissantes. Mais, cette situation ne demeure pas sans retombées internes et externes.

4. Des retombées du primat de l'anglais dans le milieu de travail

Les retombées de la primauté de l'anglais sur les autres langues dans le milieu de travail s'observent à plusieurs niveaux. Elles relèvent de l'incompréhension dans la communication. Cette incompréhension est principalement due à une connaissance insuffisante ou partielle de l'anglais. Cette situation peut affecter le rendement de l'entreprise. À chaque catégorie des employés se posent des problèmes spécifiques.

4.1. Les employés

Au niveau des employés, on distingue les agents classifiés des agents cadres. Les premiers font partie du personnel dont le niveau d'instruction est relativement bas. Les agents classifiés (les manœuvres) sont généralement recrutés au sein des communautés riveraines. Par contre, les cadres sont généralement des universitaires ou des personnes ayant une expérience avérée.

1) Les agents classifiés

Généralement, aucun problème majeur ne se pose entre eux, en ce qui concerne la communication. L'incompréhension survient au contact avec un cadre allophone. Elle se manifeste souvent au moment de l'exécution des ordres donnés. Il s'observe parfois des conflits latents (ou même ouverts) entre les employés. Ces conflits finissent souvent par engendrer des frustrations et des complexes de supériorité chez les uns et d'infériorité chez les autres.

³ C'est notre traduction : « certainement, cette décision a été prise pour plaire aux alliés qui étaient majoritairement originaires des pays anglophones. ».

2) **Les cadres**

Les cadres sont les plus exposés aux problèmes linguistiques. Cela entraîne des inégalités dans le traitement entre les agents parlant la langue de l'investisseur et ceux qui ne la maîtrisent pas. Le complexe n'en est pas exclu et l'on enregistre souvent des pertes de temps dans la recherche du sens des mots utilisés par les interlocuteurs. Pour y remédier, l'on recourt aussi à l'interprétariat.

3) **L'investisseur**

En amont, il y a une barrière linguistique pour les investisseurs anglophones qui travaillent dans un environnement francophone. Cette situation engendre un climat de méfiance entre employés non anglophones et employeurs. Par ailleurs, en privilégiant sa langue, l'employeur court le risque de perdre certains agents compétents voire des marchés.

4) **L'État**

La souveraineté nationale est remise en cause lorsque l'État ne sait plus décider dans les domaines relevant de ses prérogatives et que les investisseurs se substituent à l'entité étatique. L'on se trouve en face des micro-États dans l'État.

Conclusion et recommandations

Cette étude réalisée sur les pratiques langagières dans les entreprises minières révèle une institutionnalisation de facto de l'anglais comme langue de travail au sein de la majorité des entreprises minières. À défaut des dispositions légales ou réglementaires précises quant à la langue de travail, une telle pratique ne saurait être consacrée « de jure » en raison des préjudices qu'elle est susceptible d'engendrer, principalement au regard des employés, mais également dans les rapports entre les entreprises et d'autres acteurs dont les pouvoirs publics ainsi que les communautés vivant dans leur environnement immédiat.

Pour ce faire, nous formulons les recommandations suivantes au terme de cette étude :

- À l'égard des investisseurs : nous recommandons que leurs pratiques langagières s'alignent à celles qui sont en cours en RDC, surtout dans le milieu de l'administration. Les investisseurs devraient aussi encourager à certains niveaux l'utilisation des langues nationales. Cette politique devrait notamment miser sur une formation permanente en langues cibles, y compris en les langues du lieu d'implantation de l'entreprise, tant pour les employés que pour les agents cadres.
- Dans cette même perspective et en ce qui concerne les agents cadres expatriés, l'entreprise devra procéder à leur recyclage ou envisager une formation accélérée, dès leur arrivée au pays. Dans ce contexte, l'université de Lubumbashi, à travers le centre des langues vivantes (CLV), l'alliance Franco-congolaise et d'autres centres assimilés sont mieux placés pour offrir leurs services.
- À l'égard des pouvoirs publics, il serait urgent d'édicter des lois et règles en matière de langue de travail en vue d'assurer aux employés la garantie de leurs droits d'usage des langues tels que proclamés dans la Déclaration de Barcelone et de promouvoir la sauvegarde de la diversité et de la souveraineté linguistique et culturelle.

BIBLIOGRAPHIE

- BOUTET, Josiane, (1994), *Construire le sens*, Berne, Peter Lang.
- BOUTET, Josiane, (2008), *La vie verbale au travail. Des manufactures aux centres d'appels*, Toulouse, Octarès.
- CALVET, Louis-Jean, (1987), *la guerre des langues et les politiques Linguistiques*, 1^{ère} Edition, Paris, Payot.
- KASOMBO TSHIBANDA, M., (2014), « De la promotion des langues nationales en RD Congo. Pour un nouvel ordre juridique et institutionnel », dans *Les Annales de l'Université de Mbuji-Mayi. Les langues nationales à l'ère de la globalisation*, Actes du colloque de l'Université de Mbuji-Mayi.
- LOI CADRE N° 14/004 du 11 février 2014 de l'enseignement national.
- LOI N° 015/2002 du 16 Octobre 2002 portant code du travail, telle que modifiée et complétée par la LOI N°16/010 du 15 Juillet 2016.
- LYE YOKA, M., (2017), *RDC : le français*, en version aménagée disponible en ligne : www.jeuneAfrique.com, consulté le 11 décembre 2017.
- MAMBO, Kalume, (2014), *Language management in English-Speaking Investors' Mining Company in Katanga*, These, Université de Lubumbashi.
- TSHIZANGA MUTSHIPANGU, (2017), *Droit Congolais des relations de Travail*, Editions Connaissance du droit, Médiaspaul, Kinshasa.

